

# **VERS L'EFFICACITE DANS LES MILIEUX DOUANIERS**

## **ROLE DE LA DOUANE DANS LA FACILITATION DES ECHANGES INTERNATIONAUX**

La douane joue un rôle primordial dans le développement des échanges internationaux et du marché mondial. Des régimes douaniers efficaces peuvent avoir une forte incidence sur la compétitivité économique des nations.

Dans un environnement mondial très concurrentiel, les échanges et les investissements internationaux se dirigent vers les sites qui offrent le plus d'efficacité, d'aide et de facilités. Parallèlement, ils s'éloignent des pays considérés par les entreprises comme bureaucratiques et synonymes de coûts élevés. Il ne faut pas accepter que les procédures et les régimes douaniers soient utilisés comme des obstacles aux échanges internationaux et à la croissance mondiale, ni être perçus comme tels.

Les systèmes de production et de livraison modernes, associés au potentiel énorme que constituent les nouvelles formes de commerce électronique, font du dédouanement rapide et prévisible un élément essentiel de la prospérité nationale.

## **LA CONVENTION DE KYOTO**

La Convention internationale pour la simplification et l'harmonisation des régimes douaniers (Convention de Kyoto) est entrée en vigueur en 1974.

Depuis lors, la croissance enregistrée dans le domaine des transports internationaux, l'évolution considérable des technologies de l'information et un environnement commercial international extrêmement concurrentiel, fondé sur des services de qualité et la satisfaction du client, sont devenus des éléments ayant conduit à certaines contradictions avec les procédures et les régimes douaniers traditionnels.

L'Organisation mondiale des douanes a donc procédé à une révision et à une actualisation de la Convention de Kyoto afin de la rendre conforme aux exigences actuelles qu'imposent les échanges internationaux.

En juin 1999, le Conseil de l'OMD a adopté la Convention de Kyoto révisée comme étant le fondement des régimes douaniers efficaces et modernes du 21<sup>ème</sup> siècle.

La Convention de Kyoto révisée est l'instrument qui facilitera l'application des régimes douaniers à l'échelon mondial. Lorsqu'elle sera mise en œuvre à grande échelle, elle donnera aux échanges internationaux la prévisibilité et l'efficacité que le commerce moderne exige.

## **LES PRINCIPES FONDAMENTAUX**

Au cours de la révision, il a été tenu compte d'un certain nombre d'impératifs, parmi lesquels l'application de nouvelles technologies, la mise en œuvre de nouvelles règles dans le cadre du contrôle douanier, et la volonté des partenaires du secteur privé de s'engager avec la douane dans des alliances mutuellement profitables.

Parmi ces nouveaux principes régissant la Convention de Kyoto, on peut citer principalement l'engagement pris par la douane de faciliter transparence et prévisibilité au profit de tous les intervenants du commerce international.

En outre, la douane s'engage à utiliser des techniques de gestion des risques, à coopérer avec d'autres autorités compétentes en la matière ainsi qu'avec les milieux commerciaux, et à mettre en œuvre les normes internationales pertinentes.

La Convention de Kyoto révisée contient également de nouvelles règles contraignantes concernant son application que toutes les Parties contractantes doivent accepter sans réserve. Un Comité de gestion sera mis en œuvre pour s'assurer que ses dispositions soient tenues à jour.

## **LES DISPOSITIONS CLES**

La Convention de Kyoto révisée facilitera les échanges grâce aux dispositions légales qui figurent dans l'Annexe générale, ainsi que dans les Chapitres et Annexes spécifiques. Ces dispositions énoncent la manière d'appliquer des régimes simples mais efficaces permettant d'octroyer un maximum de facilités aux marchandises et aux voyageurs.

L'Annexe générale de la Convention révisée recommande les principes énoncés ci-après que toute administration des douanes doit mettre en œuvre :

- Régimes simplifiés, harmonisés
- Application et amélioration constantes des techniques de contrôle douanier
- Utilisation maximale des technologies de l'information
- Esprit de partenariat entre la douane et les entreprises.

Les éléments clés de la Convention de Kyoto révisée que les administrations des douanes modernes doivent appliquer sont les suivants :

- *Utiliser au maximum les systèmes informatisés*
- *Appliquer les techniques de gestion des risques ( y compris l'évaluation des risques et la sélectivité des contrôles)*
- *Utiliser les renseignements disponibles avant l'arrivée des marchandises afin d'appliquer des programmes de sélectivité*
- *Utiliser le transfert de fonds électronique*
- *Prévoir des interventions coordonnées avec d'autres institutions*
- *Rendre facilement accessibles à chacun les renseignements concernant les conditions, législations, règles et règlements*
- *Mettre en œuvre un système de règlement des différends transparent en matière douanière*
- *Instaurer une concertation e bonne et due forme avec les milieux commerciaux*